

# Perquisition du domicile de Cassandre Fristot : l'Inquisition dictatoriale est en marche

écrit par Maxime | 11 août 2021





Les perquisitions domiciliaires abusives sont un nouvel aspect de la dictature macronienne, une véritable Inquisition est en marche.

Une certaine Cassandre Fristot aurait incité à la haine en portant une pancarte lors d'une manifestation contre le « pass sanitaire » avec des noms de Juifs occupant d'importantes responsabilités, Macron, la mention « traîtres » et la question « mais qui ? ».

**Cette enseignante d'allemand sera suspendue. C'est déjà un début de mort sociale : suspendue pour ses opinions, sa vie personnelle et citoyenne et non pour des manquements professionnels.**

Elle est de plus poursuivie pour incitation à la haine (mise en garde à vue prolongée... tout un programme).

Je n'ai pas de sympathie particulière pour elle.

Pour autant, j'ai envie de comprendre son opinion, au moins

pour chercher des arguments qui lui donnent tort. Il me semble donc normal qu'elle puisse l'exprimer.

Ce besoin de comprendre l'autre est essentiel pour tout humaniste, pour tout être éclairé.

Comprendre pour juger du bien et du mal.

Comprendre pour pouvoir dire : « vous avez tort », ou « vous avez raison ».

Car s'interdire de débattre, c'est s'enfoncer dans l'obscurantisme, c'est perdre son Humanité car c'est fonctionner comme une machine.

Aussi je suis profondément choqué des poursuites dont elle fait l'objet et de la façon dont elles se déroulent.

**D'abord, sa pancarte posait une question, ce ne pouvait être une incitation à la haine.**

Question rhétorique, peut-être, mais justement, le langage est assez subtil pour qu'il puisse y avoir une conciliation entre le principe de la liberté d'expression qui a vocation à être le plus étendu et ses exceptions qui doivent être strictement interprétées (c'est un principe juridique : « les exceptions sont d'interprétation stricte »). Mais en Macronie, ce n'est pas le moindre des paradoxes avec un couple présidentiel censé être fin lettré (je commence à en douter), on n'a pas le droit d'utiliser les ressources du langage pour retrouver sa liberté d'expression. Être trop intelligent est une tare...

Cette pancarte n'avait rien d'explicite, sans doute parce qu'on ne peut plus dire grand-chose désormais, antisémite ou pas. Cassandre Fristot le savait sûrement, elle a fait en fonction. Je ne lui jette pas la pierre car je sais à quels abus judiciaire a pu donner lieu « l'incitation à la haine ».

Ce « *mais qui?* » qui serait devenu un mot de ralliement d'antisémites est une question, pas une affirmation, ni une incitation. Rhétorique, peut-être, mais ils ont le droit de la

poser. Et on a le droit de leur répondre en donnant des exemples de Juifs bienfaiteurs de l'Humanité, utiles à la France, des Juifs patriotes, il doit bien y en avoir.

Qu'il y ait désormais un tabou à ce sujet au point d'assimiler deux mots à un acte criminel relève d'une folie collective.

**Une étape vient d'être franchie, on est passés à un stade supérieur de dictature.**

**En effet, pour avoir porté cette pancarte, cette jeune femme voit son domicile faire l'objet d'une perquisition.**

<https://www.estrepublicain.fr/faits-divers-justice/2021/08/10/pancarte-antisemite-a-metz-qui-est-cassandra-fristot-la-jeune-femme-en-garde-a-vue>

L'incitation à la haine, délit dont la compatibilité avec la Constitution est plus que douteuse, pour commencer, à la supposer avérée, ne peut être contenue que dans cette pancarte.

Ce n'est pas au domicile de cette femme qu'on trouvera une incitation qui aurait été faite lors de cette manifestation. La police n'a donc rien à y faire.

Quel besoin d'aller mettre sans dessus-dessous le domicile de cette personne ?

Que recherchent-ils, à part l'humilier et violer sa vie, parce qu'elle pense autrement que d'autres, parce qu'elle est une opposante politique ?

Je ne sais pas si elle a tort ou raison. Mais son droit de tenter de convaincre relève de la démocratie, la liberté du débat et le pluralisme des courants d'opinion.

**Le droit au débat est un droit fondamental véritable.** C'est le droit de chercher la vérité et même celui de se tromper.

« *L'erreur est humaine* » , on le dit dans notre civilisation gréco-latine depuis l'Antiquité.

Cassandra Fristot a le droit d'être « complotiste », parce que le monde contemporain est une machine trop complexe pour qu'une seule lecture suffise à l'analyser.

Chacun a le droit de chercher la vérité suivant son intuition et de partager ses inquiétudes.

<https://lesdefinitions.fr/maieutique>

Ce n'est pas rendre service aux Juifs que d'interdire de parler d'eux, même en mal.

**En effet, s'il est interdit de remettre en cause un Juif parce qu'il est Juif, il accède à un statut super-protégé qui alimente la suspicion voire la haine des complotistes antisémites. C'est contre-productif.**

En tous cas, si vraiment cette pancarte réalise une incitation à la haine, sans être aucunement explicite – Macron serait-il juif ? on ne croit pas le savoir et pourtant il y est nommé – il n'est pas besoin de chercher des éléments de preuve au domicile, ce qui est le but d'une perquisition (dans le cadre d'un vol par exemple où l'on espère retrouver ainsi l'objet volé ; pour un viol ou un meurtre, on espère trouver des traces ; pour de la pédopornographie, on cherche des ordinateurs, là c'est légitime s'il y a des indices permettant objectivement d'inculper un individu).

**Ils ont fait la même chose pour l'homme qui a donné une gifle à Macron et c'est encore plus choquant parce que dans ce dernier cas, il n'était même pas possible de prétexter que l'intention de l'auteur devait être éclairée pour savoir s'il avait commis l'infraction reprochée (encore que ce soit un sophisme même dans le cas de Cassandra Fristot car ce qui compte, ce n'est pas tant de savoir ce que pensait l'auteur de la pancarte que la façon dont son message serait perçu).**

**Quels éléments de preuve espéraient-ils trouver au domicile de cet homme ?**

**Aucun !**

**La baffe avait été donnée, volontairement, les faits étaient constitués à l'instant T, point barre.**

**Pas besoin de connaître le contexte propre à ce jeune homme.**

[https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/emmanuel-macron-gifle-lors-d-un-deplacement-dans-la-drome/emmanuel-macron-gifle-le-profil-de-l-agresseur-intrigue\\_4657487.html](https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/emmanuel-macron-gifle-lors-d-un-deplacement-dans-la-drome/emmanuel-macron-gifle-le-profil-de-l-agresseur-intrigue_4657487.html)

Le domicile de celui qui avait été filmé a aussi été perquisitionné. Et, paraît-il, on aurait trouvé des armes et Mein Kampf.

Ben voyons.

**Qu'est-ce qui nous dit que ce n'est pas la police qui, sur les ordres d'un haut gradé, aurait placé ces éléments au domicile de l'intéressé pour nous convaincre que seule une crapule peut gifler Macron ?**

Y a-t-il une raison de faire une confiance aveugle au pouvoir, à la presse, aux forces de l'ordre, au sujet de ces « découvertes » ? C'est bien une situation où l'on peut dire : « je ne crois que ce que je vois »...

**Et puisqu'il n'avaient rien à y faire, là encore...**

<https://www.ouest-france.fr/politique/emmanuel-macron/emmanuel-macron-gifle-des-armes-et-un-exemplaire-de-mein-kampf-retrouves-chez-un-des-suspects-b1150f86-c901-11eb-92a7-471bc47816ec>

**Le domicile est sacré, il fait partie de la vie privée protégée comme un droit fondamental.**

**Les exceptions à ce principe doivent être limitées et strictement justifiées par l'intérêt général, à savoir la recherche des preuves d'un crime ou délit.**

Le site du gouvernement lui-même reconnaît que le but de la perquisition est la recherche d'une preuve :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32326>

**Dans le cadre d'une incitation à la haine, le message étant le seul support possible de l'incitation, la preuve ne peut qu'être INTRINSEQUE, c'est-à-dire qu'elle ne peut résulter que du support lui-même, seul messenger de l'idée partagée.**

**La perquisition du domicile n'a donc pas lieu d'être en République, elle relève d'une Inquisition ou d'une chasse aux sorcière digne d'une dictature.**

Il en va de même pour les coups et blessures.

La preuve d'une gifle interdite résulte de la gifle, il n'y a pas besoin d'un Hercule Poirot dans ce domaine.

Macron s'est pris une claque, c'était filmé, tout le monde l'a vue et basta. Mais non, il y a ce besoin de « certains » de s'acharner, d'humilier celui qui a eu le culot d'en venir aux mains.

**Nous sombrons en dictature dans l'indifférence la plus générale. Ce n'est pas du complot, mais du simple bon sens.**